



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 13 septembre 2023**

2023/049

L'an deux mille vingt-trois, le 13 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 08 septembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme Régine HURLIN Alain – HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri (20h50) - COULON Daniel - Mmes POULLET Danielle - SCHMITT Marie Gil - Mme DE CORO Jessica - PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia -

ABSENTS EXCUSES : MM FABRE - Mmes FOURES Josiane - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille – MM REBUFFAT - ALTIER Jonathan -

PROCURATIONS :
Mme Josiane FOURES à Mme Régine HURLIN
M. Alain FABRE à M. Jean-Marc HIBSCHELE
Mme ARNAUD GIBOULET à Mme Jessica DECORO
Mme Sybille BAECKER à Mme Marie Gil SCHMITT
M. Jacky REBUFFAT à Mme Nadia MENALDO KEBDANI

Soit 18 votants

OBJET : Décision modificative n° 2 du budget général

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ,
VU le code général des collectivités territoriales, articles L.2251-1 et L.2251-3,

VU la délibération n° 2023/20 du 05 avril 2023 portant approbation du budget primitif de la commune pour l'année 2022,

VU la délibération 2023/030 du 07 juin 2023 portant approbation de la décision modificative n° 1 du budget général de la commune,

CONSIDERANT les demandes de modifications d'imputation du SGC de Nîmes, notamment pour les participations aux SMEG ou les paiements au traiteur qui fournit le restaurant scolaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : d'approuver la décision modificative n° 2 telle qu'annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire,
Gilles TIXADOR



Porte des Gorges du Gardon - Site classé

Envoyé en préfecture le 15/09/2023

Reçu en préfecture le 15/09/2023

Publié le 15/09/2023

ID : 030-213002280-20230913-2023_49-DE



**MAIRIE DE
SAINTE ANASTASIE**

DECISION MODIFICATIVE N° 2

2041512	Bâtiments et infrastructures	30 000,00		Enfouissement
21538	Autres réseaux	-30 000,00		réseaux télécom
6042	Autres prestations de services	8 000,00		Traiteur API
611	Contrats de prestations de services	-8 000,00		"
61524	Bois et forêts (DFCI)	-3 000,00		
6216	Personnel affecté par le GPF	3 000,00		Facture ADS
6413	Personnel non titulaire	15 000,00		Rempl personnels
64119	Remboursement sur rémunérations		15000,00	
		15 000,00	15000,00	

